



Contrat d'abonnement - VTX Mail Filter Gold

VTX Mail Filter est la solution professionnelle 3 en 1 pour votre serveur de messagerie !

Nommée ci-après « le fournisseur » et le client :

> COORDONNÉES

SOCIÉTÉ Raison sociale :

Nombre d'employé(e)s : Domaine d'activité :

Représenté par :

Nom : Prénom :

Madame Mademoiselle Monsieur Langue de correspondance : FR DE EN IT

E-mail : Tél. :

(Adresse valide et régulièrement consultée) (Fixe ou mobile - joignable en journée)

Fonction :

Cette personne sera enregistrée comme **correspondant(e) principal(e)** concernant la/les prestation(s) VTX. Il est toutefois possible de déclarer d'autres correspondants principaux, administratifs ou techniques ultérieurement.

ADRESSE Rue / N° :

NPA : Localité :

Tél. : Fax :

(Fixe ou mobile - joignable en journée)

> ADRESSE DE FACTURATION

Identique aux coordonnées ci-dessus

Raison sociale :

Nom : Prénom :

Adresse :

NPA : Localité :

Tél. : Fax :



➤ FORMULE ET PRIX

Les prix du service de filtrage des E-mails sont définis pour un nombre de comptes E-mail actifs sur un même serveur de messagerie.

Pour un paiement annuel, nous vous offrons deux mois sur votre abonnement.

FORMULE	FACTURATION DE L'ABONNEMENT		FRAIS *
	Annuelle	Mensuelle	Mise en service (unique)
Gold 100 comptes E-mail	<input type="checkbox"/> CHF 500.-	<input type="checkbox"/> CHF 50.-	CHF. 400.-
Gold 300 comptes E-mail	<input type="checkbox"/> CHF 1'000.-	<input type="checkbox"/> CHF 100.-	CHF. 400.-

* inclus les frais de 10 noms de domaine dont rapatriement sur les DNS VTX, frais de gestion annuels et 5 ajouts ou modifications techniques. Toute demande supplémentaire sera facturée aux tarifs suivants :

- Frais de rapatriement et d'activation CHF 100.- par nom de domaine
- Frais de gestion (5 ajouts ou modifications inclus) CHF 50.- par nom de domaine / an
- Frais d'ajout ou de modification technique CHF 50.- par demande / nom de domaine

➤ NOMS DE DOMAINES À PROTÉGER

Pour bénéficier du service, le nom de domaine doit/les noms de domaine doivent être sur les serveurs DNS de VTX et déclaré(s) sur le serveur VTX Mail Filter.

NOM(S) DE DOMAINE À PROTÉGER *	GESTION DNS	
	Déjà sur les serveurs DNS VTX	Sur serveur DNS extérieur
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Compléter doc. joint « VTX Nom de domaine »
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Compléter doc. joint « VTX Nom de domaine »
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Compléter doc. joint « VTX Nom de domaine »

* Tout ajout de domaine devra être fait à l'aide de l'Annexe A disponible dans le Kiosk ou sur le site VTX :

<http://www.vtx.ch/gerer-mon-domaine>

➤ DONNÉES TECHNIQUES

Pour un bon fonctionnement du service, veuillez vous assurer que l'adresse IP du serveur VTX Mail Filter est autorisée sur votre réseau. Cette adresse IP sera communiquée sur votre feuille de configuration de service.

Service à activer sur l'adresse IP du serveur de messagerie suivant :

Pour votre sécurité, nous vous recommandons d'autoriser uniquement l'adresse IP du serveur VTX Mail Filter sur votre serveur de messagerie.

Marquage personnalisé du sujet du message lors de la détection d'un spam :

Ce marquage vous servira à identifier/classer les spams retournés par le serveur VTX Mail Filter ; si absent, marquage par défaut {Spam?}.



➤ DURÉE DU CONTRAT

Contrat d'une année par défaut

- Contrat de deux ans (CHF 200.- de rabais sur les frais de mise en service)
- Contrat de trois ans - Frais de mise en service offerts

➤ RECOMMANDATION & DROIT D'ACCÈS

Je souscris à ce/ces service(s) par l'intermédiaire de (nom de la société) :

- J'autorise la société mentionnée ci-dessus à recevoir mes accès Kiosk pour la gestion du/des service(s) objet(s) du présent contrat.

Tous nos prix s'entendent TVA 7,6 % incluse

Bon pour accord

Je soussigné(e) (nom – prénom) affirme avoir pris connaissance des termes du contrat ainsi que de ses Conditions Générales et en accepter les termes. De plus, je certifie posséder les pleins pouvoirs pour engager le client auprès du fournisseur dans le cadre du présent contrat.

Lieu & date : Signature :
(commande de mineurs : signature du représentant légal obligatoire)

Nous vous remercions de bien vouloir remplir et nous retourner ce document par fax ou par courrier à la succursale la plus proche :

- Lausanne : VTX Services SA – Av. de Lavaux 101 – 1009 Pully – Fax 021/721 11 12
- Genève : VTX Deckpoint SA - Rue Eugène-Marziano 15 – 1227 Les Acacias – Fax 022/879 84 09
- Sion : VTX Omedia SA – Rue de l'Industrie 54 – 1950 Sion – Fax 027/327 75 96
- Zurich : VTX Network Solutions AG – Grabenstrasse 3 – 8952 Schlieren – Fax 044/437 86 79
- Bâle : VTX Datacomm AG – St. Alban-Anlage 44 – 4052 Bâle – Fax 061/561 11 10
- St-Gall : VTX Intellinet – Kornhausstrasse 3– 9000 St. Gall –Fax 071/ 314 01 65



VTX NOM DE DOMAINE

Je désire utiliser le(s) nom(s) de domaine suivant(s) chez VTX :

> RÉSERVER LE(S) NOM(S) DE DOMAINE

- Coordonnées identiques au contrat
- Nouvelles coordonnées :

Société :
Nom : Prénom :
Rue :
NPA Ville :
N° de tél. : N° de fax :
Adresse E-mail :

La cotisation pour le(s) nom(s) de domaine vous sera facturée par VTX.
Le montant des cotisations peut être consulté sur notre site www.domn.com.
Les frais d'enregistrement sont de CHF 100.- par nom de domaine.

> ACTIVER, RAPATRIER MON(MES) NOM(S) DE DOMAINE CHEZ VTX

- Je désire rationaliser la gestion de mon (mes) noms de domaine et regrouper tous mes services chez VTX ; je paie donc la cotisation annuelle de mon(mes) nom(s) de domaine chez VTX.

Le transfert est gratuit (changement de registrar) et ne change pas la date de renouvellement de vos noms de domaine.
Vous profiterez d'une offre exceptionnelle à CHF 20.- par nom de domaine lors du prochain renouvellement (renouvellement d'un an valable pour toutes les extensions sauf .ch et .li).

Nom du Registrar actuel (ex.: Switch / NetworkSolutions) :
Identifiant :
Mot de passe :
E-mail de contact chez votre Registrar :
Authinfo code:

- Je désire uniquement que VTX modifie les serveurs DNS de mon(mes) nom(s) de domaine ainsi que le contact technique :

Nom du Registrar (ex.: Switch / NetworkSolutions) :
User ID :
Password :

Lieu & date :
Signature du titulaire du (des) nom(s) de domaine susmentionné(s) :

Nous vous remercions de bien vouloir remplir et nous retourner ce document par fax ou par courrier à la succursale la plus proche :

Lausanne : VTX Services SA – Av. de Lavaux 101 – 1009 Pully – Fax 021/721 11 12
Genève : VTX Deckpoint SA - Rue Eugène-Marziano 15 – 1227 Les Acacias – Fax 022/879 84 09
Sion : VTX Omedia SA – Rue de l'Industrie 54 – 1950 Sion – Fax 027/327 75 96
Zurich : VTX Network Solutions AG – Grabenstrasse 3 – 8952 Schlieren – Fax 044/437 86 79
Bâle : VTX Datacomm AG – St. Alban-Anlage 44 – 4052 Bâle – Fax 061/561 11 10
St-Gall : VTX Intellinet – Gaiserwaldstrasse 14 – 9015 St-Gall - Fax. 071/ 314 01 65

VTX Mail Filter Gold

VTX Mail Filter est la solution professionnelle 3 en 1 pour votre propre serveur de messagerie !

➤ VTX MAIL FILTER GOLD, LE FILTRAGE TANT ATTENDU

De nos jours, aucune adresse E-mail n'est à l'abri du spam ou des virus !

VTX a mis au point une solution de filtrage éprouvée appelée VTX Mail Filter Gold spécialement conçue pour les clients possédant leur propre serveur de messagerie. Ainsi, chaque E-mail destiné à votre serveur est préalablement redirigé sur le serveur de filtrage VTX Mail Filter pour être vérifié contre le SPAM, les VIRUS et les CONTENUS DANGEREUX avant d'être retourné sur votre serveur de messagerie.

➤ AVANTAGES DE LA SOLUTION

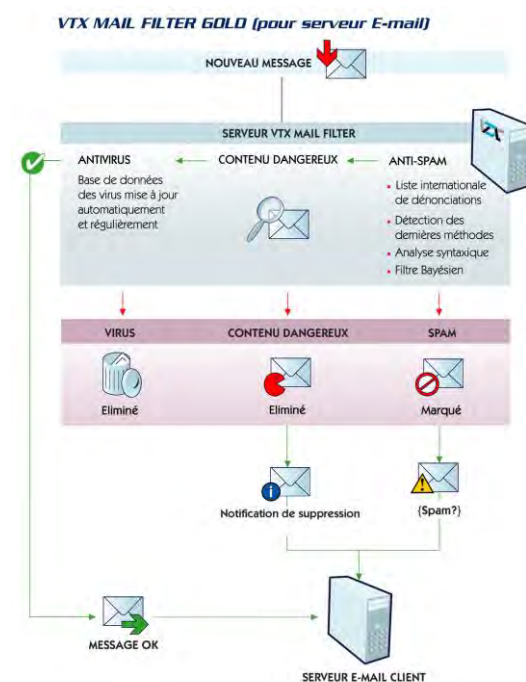
Le principe de filtrage de VTX Mail Filter Gold est simple et efficace :

- AUCUN logiciel à installer ou à mettre à jour sur votre serveur de messagerie ;
- AUCUNE configuration particulière à faire sur votre serveur de messagerie ;
- AUCUN paramètre à ajouter ou à modifier pour vos utilisateurs finaux.

➤ FONCTIONNEMENT DES FILTRES

Voici comment le serveur VTX Mail Filter traite les messages indésirables :

- Un spam sera taggué (ou marqué) dans le sujet du message (ex. : {SPAM ?} Notre conversation téléphonique ...) permettant une identification simple et rapide des messages à ignorer ou à classer dans un dossier spécifique.
- Un virus sera identifié et supprimé grâce aux mises à jour quotidiennes avec différents éditeurs d'anti-virus, évitant ainsi le téléchargement inutile et la propagation du virus sur le poste ou le réseau informatique.
- Un contenu dangereux sera éliminé puis un E-mail de notification sera envoyé avec une brève description, permettant d'estimer la dangerosité et d'éventuellement demander la restitution de l'E-mail original.



CONDITIONS GENERALES SPECIFIQUES A LA PRESTATION VTX MAIL FILTER GOLD

Les présentes Conditions Générales s'appliquent aux prestations (services et produits) fournies par les sociétés membres du groupe SMART TELECOM S.A., soit en particulier les sociétés ARCANTEL S.A., BIELSTAR Sàrl, SMARTPHONE S.A., VSI VIDEOTEX SVIZERRA ITALIANA S.A., VTX Datacomm S.A., VTX EDITEL S.A., VTX INTELLINET S.A., VTX INTERACTIVE SOLUTIONS S.A., VTX Network Solutions S.A., VTX OMEDIA S.A., VTX SERVICES S.A. (ci-après : le fournisseur).

L'objet des présentes Conditions Générales est de définir les limites dans lesquelles le fournisseur procure un service téléphonique au client.

Les termes et conditions relatifs à la fourniture du service sont définis dans les documents ci-après : les présentes Conditions Générales ; les Conditions Générales relatives aux prestations (services et produits) du groupe SMART TELECOM S.A. ; la formule d'adhésion ou son équivalent électronique ou téléphonique ; la liste de prix en vigueur.

Le formulaire d'adhésion peut revêtir la forme d'un formulaire papier, d'un formulaire électronique ou d'un enregistrement téléphonique auprès d'un tiers garant.

1. OBJET DU PRESENT CONTRAT

Le fournisseur met à disposition du client un service de filtrage des E-mails entrants. Pour bénéficier de ce service, le client doit disposer de son propre serveur de messagerie, et le(s) nom(s) de domaine doit/doivent être géré(s) sur les serveurs DNS de VTX. La connexion Internet ne fait pas partie de ces services.

2. FILTRAGE DES E-MAIL(S)

VTX s'efforce de filtrer les E-mails du client et d'éliminer les virus connus ainsi que les messages apparentés à des messages publicitaires non sollicités par le destinataire (appelés SPAM par la suite). Les critères permettant de considérer un E-mail comme étant un SPAM sont fortement subjectifs et laissés à l'appréciation de VTX. VTX utilise pour cela des listes et critères de filtrage reconnus internationalement. VTX garantit que plus de 90 % des SPAM et des virus connus sont filtrés par son système. Seuls les E-mails en caractères latins sont filtrés selon des critères contextuels. VTX n'est aucunement responsable des conséquences d'un E-mail n'ayant pas été considéré comme infecté par un virus ou comme un SPAM publicitaire par son filtre. Aucune poursuite ne pourra être entreprise contre VTX suite à un problème de ce type.

VTX ne peut pas être tenu pour responsable de la perte d'un E-mail au travers de son filtre, et aucun dédommagement ne pourra être exigé pour un tel motif. L'utilisation d'un filtre de ce type entraîne inévitablement un délai supplémentaire dans l'acheminement d'un E-mail. VTX s'efforce de maintenir ce délai le plus court possible, mais en aucun cas VTX ne pourra être tenu pour responsable des conséquences de ce délai.

VTX supprime immédiatement et automatiquement les messages contenant des virus. Ces messages ne sont donc pas récupérables. Les contenus dangereux filtrés génèrent une notification vers le destinataire, le contenu dangereux est éliminé, et un attachement expliquant la raison du filtrage est joint au message original ; un déblocage est possible sur demande. Pour cela un délai moyen de 72 heures est nécessaire (délai non garanti).

3. CONFIDENTIALITE

VTX garantit un traitement strictement confidentiel des E-mails et qu'aucune utilisation abusive ne sera faite ni des adresses E-mail ni des contenus des messages ; en particulier, en vertu de la loi sur la protection des données (LPD), la divulgation à toute personne des adresses et des contenus est exclue, sans l'ordre formel d'un juge d'instruction compétent.

4. MISE EN ŒUVRE

À moins d'un avis contraire mentionné par écrit, le délai de mise en service est estimé entre 2 et 5 jours ouvrables dès réception du contrat accompagné de toutes les informations nécessaires. La tenue de ce délai implique que le(s) nom(s) de domaine soi(en)t hébergé(s) sur les serveurs DNS VTX et que VTX puisse faire les modifications de routage nécessaires. Si le(s) nom(s) de domaine

se trouve(nt) chez un autre prestataire, le client doit faire le nécessaire pour le(s) rapatrier sur les serveurs DNS de VTX.

5. ASSISTANCE

Le fournisseur propose un service de support sur un numéro au tarif local. (pendant les heures de bureau).

6. RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Le client accepte que, malgré l'automatisation forte du logiciel et la qualité de filtrage déployée, certains E-mails ne soient pas filtrés. En aucun cas le fournisseur ne peut être tenu pour responsable de la perte de données, de l'accès par des tiers, ni du détournement des données transportées sur le réseau.

Les données stockées sur les serveurs (logs de connexion) restent la propriété du client. Le fournisseur s'engage à ne pas utiliser les fichiers logs d'un client et à ne pas les transmettre à des tiers.

7. DURÉE ET RÉLIATION

7.1 DEFINITIONS

L'engagement du client prend effet à la signature du contrat. La date de mise en service est celle d'envoi des paramètres d'activation. Cette date marque le début de la prestation.

7.2 FACTURATION

La facturation débute le 1er du mois pour une mise en service réalisée jusqu'au 07 du mois en cours.

La facturation débute le 1er du mois suivant pour une mise en service réalisée dès le 08 du mois en cours.

Dans le cas où vous avez une prestation d'accès Internet ou d'hébergement VTX, la première facture VTX Mail Filter Gold sera calculée au « prorata temporis » jusqu'à la prochaine facturation de votre prestation principale VTX. Par la suite, la prestation sera facturée simultanément avec cette prestation principale.

7.3 DUREE DU CONTRAT

Le contrat est conclu pour une durée d'une année minimum à moins qu'une autre durée ne soit expressément prévue dans le contrat ; il est renouvelable par tacite reconduction d'année en année pour une période d'une année complète, sauf résiliation écrite par courrier recommandé avec un préavis de 3 mois avant la date anniversaire de mise en service.

En cas de non-respect des conditions de paiement, le fournisseur se réserve le droit d'interrompre l'ensemble des services du client et ainsi effacer les données stockées. Les frais inhérents à la remise en route des comptes seront facturés au client.

Le fournisseur se réserve le droit de modifier ses tarifs moyennant un préavis de 2 mois, donné sous la forme qui lui semblera opportune. Les Conditions Générales en ligne prévalent sur celles imprimées. Les parties conviennent que VTX peut de plein droit apporter des modifications restreintes à son service sans autre formalité que de les porter dans les Conditions Générales en ligne.

8. PORTEE JURIDIQUE DES CONDITIONS CONTRACTUELLES

Par sa signature apposée sur le contrat, le client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales et des Conditions Générales relatives aux prestations (services et produits) du groupe SMART TELECOM S.A. et les accepter sans restriction.

La signature du contrat vaut reconnaissance de dette au sens de l'art. 82 LP pour les prestations facturées et calculées selon la liste de prix annexée au contrat et dont le client déclare avoir pris connaissance, ou selon les modifications qui auront été communiquées au client conformément aux conditions contractuelles. En cas de conflit entre les versions française et allemande, la version française prévaut.

9. FOR ET DROIT APPLICABLE

Pour toute contestation ayant trait à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat, les parties conviennent expressément que sont seuls compétents, au choix du demandeur, les tribunaux du siège du fournisseur cocontractant ou celui de Pully (Vaud/Suisse) et soumettent tout litige entre elles au seul droit suisse.